

**ANNEXE**  
**Programme détaillé et Formateur**

**L'accident ou la maladie du chef d'entreprise :  
Ça n'arrive pas qu'aux autres !**

**Objectifs pédagogiques :**

- Assurer sa protection financière en cas de problèmes de santé par une mise à jour de ses contrats ou en les faisant évoluer

**Public visé :** Tout public

**Date et durée :**

Mercredi 9 avril 2025 de 9h à 11h (2h), sans pause, en distanciel synchrone via le logiciel Zoom

**Accessibilité :** les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement par mail à [contact75@terragestion.com](mailto:contact75@terragestion.com), afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

**Prérequis :** Aucun

**Tarif adhérent et partenaire :** 0 €

**Tarif public :** 50 €

**Modalités d'inscription et d'annulation :** sur le site de TERRA GESTION. Cliquer sur le nombre de places puis sur s'inscrire à la formation. Compléter le formulaire et régler par virement, carte bancaire ou chèque.

**Méthode et moyens pédagogiques :**

- Techniques
  - Accès à une plateforme de visioconférence Zoom après envoi d'un lien et d'un code de connexion
- Pédagogiques
  - Exposés théoriques
  - Conseils pratiques
  - Etude de cas concrets

**Les supports de cours** sont remis électroniquement aux participants le jour de la formation

**Modalités d'évaluation :**

- Evaluation du niveau des connaissances des stagiaires en début de formation
- Evaluation des acquis des stagiaires en fin de formation

**Nombre de participants :** cette formation est organisée pour un groupe de participants d'environ 12 personnes

**Nature de la formation dispensée :** à l'issue de la formation, une attestation de formation sera délivrée au stagiaire.

**Qualité et évaluation de la formation :** un questionnaire d'évaluation sera remis à chaque participant pour mesurer le niveau de satisfaction au regard des attentes.

## **Programme :**

### Introduction

- Brève introduction à iLovePDF et à ses fonctionnalités principales

### 1<sup>ère</sup> partie – Evaluation des besoins financiers

- En cas de décès
- En cas d'invalidité définitive
- En cas d'incapacité temporaire de maladie ou d'accident

### 2<sup>ème</sup> partie – La prise en compte des garanties (nouvelles et anciennes) existantes dans vos caisses obligatoires

### 3<sup>ème</sup> partie – Le bilan social prévoyance

### 4<sup>ème</sup> partie – Analyse détaillée des contrats d'assurances existants

### 5<sup>ème</sup> partie – Mise en évidence des éventuelles possibilités d'économie de budget et/ou d'amélioration des garanties

- Mutuelle
- Incapacité
- Invalidité
- Décès

### 6<sup>ème</sup> partie – Renégociation de son programme de prévoyance

**Formateur :** Pascal SOULAIN – Conseil en droit retraite et en protection sociale

- Cabinet APS Consult, cabinet spécialisé dans la gestion globale de la protection sociale